

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric convoquée par avis signifié à chacun des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 20 septembre 2022 à 19h00.

Sont présents les conseillers (ères) Annie Bernier, Nancy Paquet, Marie-Hélène Bouillon, Steve Bernier, Gaétan Bergeron Jean-François Caron, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire

Madame Louise Coll, directrice générale\ greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Monsieur Michel Caron constate le quorum à 19h00 min et déclare la séance ouverte.

2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-174

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Ouverture des soumissions « Agrandissement du pavillon des loisirs »
4. Octroi du contrat « Agrandissement du pavillon des loisirs »
5. Programme d'aide à la voirie locale Volets Redressement et Accélération – Rang 5
6. Période de questions réservée au public
7. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
ET RÉSOLU à l'unanimité d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

3- OUVERTURE DES SOUMISSIONS « AGRANDISSEMENT DU PAVILLON DES LOISIRS

L'ouverture des soumissions a eu lieu à 15h00, le 19 septembre 2022 en vidéoconférence TEAMS en présence de Mme Marie-Pierre Marcoux, architecte chez Groupe architecture MB Inc.

La directrice générale procède au dépôt de l'ouverture des soumissions pour l'agrandissement du pavillon des loisirs.

4- OCTROI DU CONTRAT « AGRANDISSEMENT DU PAVILLON DES LOISIRS

2022-175

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) d'accorder le contrat pour l'agrandissement du centre des loisirs en centre communautaire à l'entreprise Duotech construction Inc au montant de 1 011 311\$+ taxes, que le montant de la dépense nette de 1 061 750\$ soit pris aux postes budgétaires suivants :

Aide financière DEC Canada 750 000\$ (projet agrandissement du centre communautaire)

Aide financière Fonds canadien de revitalisation des communautés MRC de la Matanie 100 000\$ (projet agrandissement du centre loisirs /communautaire)

Surplus accumulés 211 750\$

ADOPTÉE

5- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLETS REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION – RANG 5

2022-176

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ulric a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement eAccélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ulric s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité de Saint-Ulric, Monsieur Marc Lussier, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ulric choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

* l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Madame Marie-Hélène Bouillon il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Ulric autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Louise Coll, directrice générale\ greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

6- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

7-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-177

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

ET RÉSOLU que la séance soit close à 19h15.

ADOPTÉE

Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA
Directrice générale
Greffière-trésorière

Michel Caron, maire

